



Entente entourant les conditions pour la recherche impliquant des ouvrages, archives papier, audios, audiovisés ou objets de la collection du musée

(Mise à jour, 25 janvier 2023)

Principes directeurs :

- 1- Le musée est d'avis que de soutenir la recherche historique fait partie de sa mission;
- 2- Les archives, ouvrages et objets de la collection appartiennent au musée et constituent des biens culturels ; toute interprétation de ces biens doit se faire dans le respect de la communauté dont ils sont les témoins ;
- 3- Les biens culturels du musée sont fragiles et demandent d'être traités avec le plus grand soin ;
- 4- L'utilisation et/ou la diffusion de copies d'archives papier, audios ou audiovisés, photographies d'objets, en format numériques ou papier, ou reproduites de quelque manière que ce soit est soumise à certaines conditions faisant l'objet d'une entente à préciser dans le présent document, section : Utilisation et diffusion.
- 5- Les documents ou parties de documents visés par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ne peuvent être consultés en aucun cas.
 - a. Certaines informations contenues dans les archives papier, documents, photographies, peuvent également être biffées par obligation légale de par la loi sur le Patrimoine culturel du Québec auquel le musée est assujetti.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-9.002>

- 6- L'utilisation d'objets de la collection pour quelque activité que ce soit ne peut être faite que par un organisme en lien avec la mission muséale, ou un partenaire du musée, et est soumise à des conditions spéciales comprises dans la Convention de prêt / convention d'état à remplir obligatoirement par la personne responsable de la collection ou la direction générale du musée;
- 7- Les enseignants peuvent bénéficier de certains avantages pour leurs projets scolaires; à préciser au cas par cas selon les demandes par la personne responsable de la collection ou la direction générale du musée.
- 8- Les membres du groupe des Amis de l'histoire rattaché au musée, ou de tout autre groupe voué à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine madelinot peuvent bénéficier aussi de certains avantages dans le cours de leurs recherches ; à préciser au cas par cas selon les demandes par la personne responsable de la collection ou la direction générale du musée.

Principes logistiques :

- 1- **Toute demande** de recherche doit être adressée autant que possible **au moins 5 jours à l'avance** et acheminée par écrit à : museo@museedelamer-im.com
et en CC à directiongenerale@museedelamer-im.com
- 2- Tout **chercheur privé** qui désire effectuer des recherches au sein des collections du musée doit au préalable **être membre en règle du musée** ;
 - a. Il devra être accompagné par un membre de l'équipe permanente du musée pendant toute la séance, laquelle ne devra pas excéder deux (2) heures en une journée. C'est pourquoi, les demandes doivent être formulées de la façon la plus précise possible. Les mêmes règles s'appliquent pour toute séance subséquente.
 - b. La carte de membre du musée est établie au montant de : 20 \$. Il est possible d'effectuer un virement Interac à l'adresse suivante : administration@museedelamer-im.com. Question secrète : Membership. Réponse : Johanne.
 - c. Toute manipulation d'archives ou d'objet nécessite de porter des gants de protection, fournis par le musée.
- 3- L'accueil des chercheurs doit se faire les **jours d'ouverture** du musée

- 4- Il est strictement **interdit de diffuser des copies des biens de la collection du musée sous quelque format ou support que ce soit** sans la permission du musée.
- 5- Il est obligatoire d'obtenir la permission du musée pour **photographier, numériser ou reproduire de quelque façon que ce soit** un document ou un objet de la collection du musée.

Le partage des connaissances

Le partage des découvertes, thèses, ouvrages, est encouragé par le musée de manière à enrichir les connaissances sur l'histoire et le patrimoine de la collectivité. Précisez ci-dessous les modalités d'un tel partage le cas échéant :

Utilisation et/ou diffusion :

Précisez l'utilisation des copies demandées :

Le musée se réserve le droit de refuser une demande de recherche qui ne respecterait pas les conditions énoncées ci-haut. Il se réserve également le droit de limiter le nombre de copies de ses biens utilisés à des fins commerciales.

Accord et signatures

Le chercheur confirme avoir pris connaissance des conditions qui sont énoncées ci-haut pour effectuer une recherche au Musée de la Mer des Îles de la Madeleine.

Le chercheur affirme qu'il comprend que dans le cas du non-respect de l'une ou l'autre condition, le musée est en droit de lui retirer l'accès à ses collections.

Nom du chercheur et signature :

Nom de l'organisme, le cas échéant :

Courriel :

Adresse postale :

Nom et signature pour le musée :

Date :

Formulaire d'adhésion pour membre

Conserver, faire connaître et apprécier l'histoire et le patrimoine de l'archipel

- Devenir membre du Musée de la Mer des Îles de la Madeleine :
- Visiter le Musée gratuitement autant de fois que vous voulez dans l'année ;
- Participer gratuitement aux activités tarifées qui ont lieu dans le musée ;
- Bénéficier de tarifs réduits pour les activités hors musée ;
- Recevoir par courriel les invitations aux vernissages et les publications du musée ;
- Voter aux assemblées générales ; et visiter plusieurs autres musées gratuitement un peu partout au Québec !

(Liste variable d'une année à l'autre, consulter le site WEB de notre musée)

Nom (du membre votant)

Téléphone

Adresse : _____

Courriel : _____

Renouvellement par courriel :

- Oui**, je désire recevoir mon renouvellement d'abonnement par courriel.
- Non**, je ne désire pas recevoir mon renouvellement d'abonnement par courriel.

Abonnement à l'infolettre et invitations :

- Oui**, je désire m'abonner via courriel à vos infolettres et recevoir vos invitations aux vernissages, lancement de livres et activités organisées par le musée.
- Non**, je ne désire pas m'abonner à vos infolettres.

20\$

30\$

50\$

*Ce tarif **forfaitaire** s'ajoute à celui de la carte de membre individuelle, soit **25\$/an pour une famille**. Au sein de la famille, un seul représentant est accepté comme **membre votant** (nom inscrit sur le formulaire). Une famille est définie comme étant constituée de deux adultes et d'enfants de moins de 18 ans, vivant sous le même toit, sous leur responsabilité et qui les accompagnent.

**Le membre corporatif doit désigner une personne physique pour le représenter, laquelle bénéficie automatiquement du statut, des droits et pouvoirs du membre régulier de la Corporation. Tout membre corporatif peut, en tout temps, démettre la personne qui le représente et la remplacer par une autre en avisant par écrit celles-ci.